

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2280

présenté par
M. Boudié
-----**ARTICLE 1ER H**

I. – À l'alinéa 1, substituer au mot :

« la »

le mot :

« une ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« d'un étranger ».

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer au mot :

« sa »

le mot :

« la ».

IV. – En conséquence, audit alinéa, après le mot :

« individuelle »,

insérer les mots :

« de l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.